

**Précisions concernant la certification des
Logiciels d'Aide à la Prescription de la HAS
Version du 24 septembre 2008**

Prescriptions électroniques en Dénomination Commune pour lesquelles les contrôles de sécurité ne sont pas exigés pour la certification de par la commission d'AMM :

1. spécialités comportant plus de trois principes actifs ou dont les principes actifs ne peuvent être désignés par une dénomination commune
Exemple : B CHABRE comprimé
2. médicaments dont le RCP mentionne une difficulté en cas de prescription en DC
Exemple : NEORAL 50mg capsule
3. produits radio-pharmaceutiques
Exemple : LIPIOCIS injectable
4. médicaments homéopathiques
Exemple : LEHNING COMPLEXE 29 FERRUM
5. médicaments de phytothérapie
Exemple : GRIPPONYL poudre pour suspension buvable
6. produits d'origine biologique
Exemple LANTUS 100 unités/ml injectable

Prescriptions électroniques en Dénomination Commune pour lesquelles les contrôles de sécurité ne sont pas exigés pour la certification en raison de difficulté de formulation ou de spécificité de délivrance :

7. spécialités comportant des unités de prescription de composition différente
Exemple : TRINORDIOL comprimé
8. spécialités relevant de la législation des stupéfiants
Exemple : KAPANOL® LP 100mg gélule